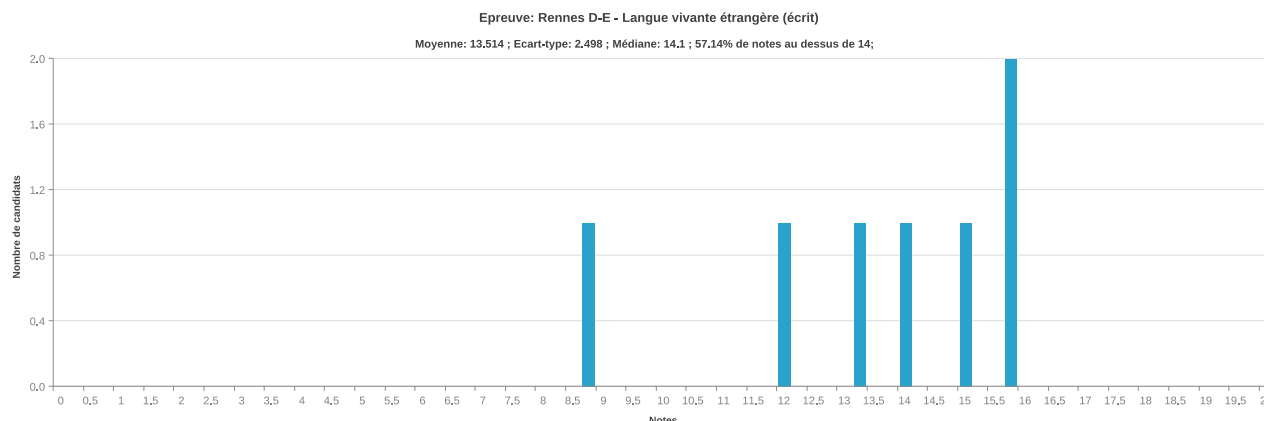


Rapport de jury Épreuve d'italien écrit

I – Statistiques



II - Rapport

L'épreuve d'écrit, notée sur 20, s'articulait en trois parties :

- I. une version (un texte d'actualité à traduire de l'italien vers le français) ;
- II. un thème (un texte d'actualité à traduire de la langue française vers l'italien) ;
- III. un exercice d'expression écrite (un texte d'actualité en langue italienne assorti de deux questions auxquelles les candidat-e-s devaient apporter des réponses d'environ 250 mots chacune).

I. Version

La version proposée cette année portait sur un sujet général et d'actualité, à savoir les conséquences négatives du télé-travail sur les travailleuses et travailleurs l'ayant pratiqué lors du confinement dû à l'urgence sanitaire en 2020. Tiré et adapté d'un article paru dans le quotidien économique *Il Sole 24 Ore*, le texte souligne la charge mentale et l'état de fatigue que le télé-travail impose à ceux et celles qui y sont soumis-e-s en raison du manque de véritables pauses entre une tâche et l'autre.

Le lexique de ce texte relevait majoritairement du champ sémantique générique du travail (« aziende », « produttività », « riunioni », « sede », « agenda », « telelavoro ») ainsi que de celui de la vie personnelle et familiale (« fatica », « tempo », « moglie », « marito », « padre », « madre ») sans poser de véritables difficultés à un-e candidat-e francophone pouvant exploiter la relative proximité entre la langue italienne et le français. Propres à l'usage contemporain de l'italien écrit, les quelques anglicismes présents dans le texte (« smart working », « click », « burn out ») étaient aisément éclairés par le contexte.

La syntaxe du texte proposé étant dominée par la parataxe, sa restitution ne présentait pas de difficultés majeures, comme l'ensemble des copies l'a confirmé.

II. Thème

Le thème proposé cette année portait sur un sujet politique et d'actualité, à savoir le droit pour les enfants d'immigrés nés en Italie d'obtenir la citoyenneté italienne : ce droit est désigné couramment dans la culture italienne par un syntagme latin, le « *ius soli* », littéralement « le droit du sol ». Tiré et adapté d'un article paru dans l'hebdomadaire français L'Obs (anciennement *Le Nouvel Observateur*), le texte souligne les difficultés des enfants d'immigrés qui, en Italie, tout en partageant la langue et les codes culturels de leur pays d'accueil, ne peuvent accéder à la citoyenneté qu'à 18 ans.

Le lexique relevait majoritairement du champ sémantique générique de la migration (« immigrés », « migratoire », « pays d'accueil », « carte de séjour », « territoire », « nationalité », « citoyenneté », « origine ») et garantissait une immédiate compréhension aux candidat-e-s se tenant normalement au courant de l'actualité politique et sociale des pays européens.

La syntaxe paratactique et la présence exclusive de verbes au présent de l'indicatif permettaient une restitution assez linéaire du texte, comme plusieurs copies l'ont confirmé.

III. Expression écrite

Tiré et adapté d'un article paru dans l'hebdomadaire italien *L'Espresso*, le texte proposé cette année portait sur un sujet d'actualité sociétale, à savoir l'intégration sociale et professionnelle des jeunes de la « génération Covid » ; l'exercice d'expression écrite en langue italienne s'explicitait par deux questions, l'une permettant notamment de s'appuyer sur les éléments de contenu et de vocabulaire présentes dans le texte (« Quali emozioni, impressioni e opinioni esprimono i giovani Italiani a proposito dell'emergenza sanitaria causata dalla pandemia del Covid ? »), l'autre (« Quali misure dovrebbe adottare uno Stato europeo come l'Italia o la Francia per sostenere e incoraggiare i giovani dopo la pandemia ? ») obligeant les candidat-e-s à puiser davantage dans leurs propres connaissances disciplinaires et expressives.

C'est bien au niveau de cette deuxième question qu'une majorité de copies a trahi une générale fragilité de caractère lexical, orthographique et syntaxique.